

---

Résumé de l'adresse de la société populaire de Condat-Montagne, ci-devant Saint-Claude, qui félicite la Convention sur son décret qui donne la liberté aux nègres, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de l'adresse de la société populaire de Condat-Montagne, ci-devant Saint-Claude, qui félicite la Convention sur son décret qui donne la liberté aux nègres, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 591;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29843\\_t1\\_0591\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29843_t1_0591_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

seul émigré, divisé en 13 lots, et estimé 75,385 liv., a été vendu 150,285 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

## 3

La société populaire de Condat-Montagne, ci-devant Saint-Claude, écrit à la Convention nationale, en ces termes :

« Législateurs, nos frères nègres sont libres; vous avez bien mérité de la nature, et le genre humain vous contemple: les maux que nous ont faits les tyrans, passent; le bien que vous faites au monde sera éternel. *Vive la République!* »

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 4

La garnison de Lichtenberg, composée de la compagnie des vétérans des ci-devant régiments suisses, et des canonniers du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, félicite la Convention de ce qu'en se sauvant, elle a aussi sauvé la République fondée par elle. « Nous réitérons le serment, disent ces vieux militaires, de vivre et mourir pour la France, notre patrie adoptive. Si le malheur des temps a voulu que notre jeunesse fut consacrée au service de ses tyrans, lorsqu'elle étoit encore esclave; il nous reste assez de vigueur pour les combattre aujourd'hui qu'elle est libre ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lichtenberg, 16 germ. II] (4).

« Citoyens représentans,

Grâce à votre infatigable activité nous avons appris l'arrestation des monstres qui conspiraient contre vous, avant d'avoir pu soupçonner qu'il existait un complot. Un cri unanime a retenti au milieu de nous: Vive la Convention qui vient de sauver la République. Périsse les parricides qui voulaient anéantir la Convention et la République. Pères de la Patrie, la reconnaissance d'un peuple libre est le seul hommage digne de vos bienfaits. Le monstre de la royauté abattu, l'hydre du fédéralisme terrassé, une constitution populaire affermie sur leurs cadavres, les conspirateurs découverts, les traîtres punis, la vertu enfin mise à l'ordre du jour, tels sont les immortels travaux par lesquels vous avez effrayé les tyrans, étonné l'univers et sauvé le peuple français de l'esclavage et du massacre.

Sainte Montagne, reste inébranlable à ton poste, en vain les despotes de l'étranger cher-

(1) P.V., XXXV, 234. B<sup>in</sup>, 26 germ. (suppl<sup>t</sup>), 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1260.

(2) P.V., XXXV, 234. Minute du P.V. (C 300, pl. 1058, p. 41) s.d., signée BAUD (présid.), NAVON (secrét.); B<sup>in</sup>, 27 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 577, p. 487.

(3) P.V., XXXV, 234. B<sup>in</sup>, 27 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 577, p. 487.

(4) C 300, pl. 1058, p. 38.

cheront-ils à fomenté à côté de toi le feu des conspirations, leurs flammes repoussées par le souffle de la raison qui gît sur son sommet iront un jour éclairer leurs peuples et incendier leurs trônes. Nous réitérons le serment de vivre et de mourir pour la France notre patrie adoptive. Si le malheur des tems a voulu que nous consacrons notre jeunesse au service de ses tyrans lorsqu'elle était encore esclave, la fortune veut que nous ayons encore assez de vigueur pour les combattre maintenant qu'elle est libre. Vive la Montagne, règne la vertu, périsse tous les conspirateurs.»

SCHNEIDER (cap<sup>o</sup>), HIRSTEL OEHL (lieut.), JALISAR, CONRAD, BUG, PONSY, PISSARD, SEGRLOT, FROSSARD, SCHWARD, KOHLER, KIEMER, HARTMANN, LARELLER, HAHN, SIMON, BURCKARD, CHAYEUL, MITTLER, DOUZÉ (serg<sup>t</sup>), FERBER, THIÉBAULT, HUGELLE, GUY, HAMEL, VOIROT, JUILL (s.-lieut.), GROTTMIELLE (serg<sup>t</sup>-major), HEYTERLER, (serg<sup>t</sup>-major), HYETE, FIOX, BIATTEBECK, MAISTRE, GLEISSLIER (caporal), SCHAUB, BRUNET, LIDY, VANDRIEZ (serg<sup>t</sup>-major), Friedrich ULHMANN, Andoni MAYER, SELZ, WEBER, MINY, VITZ, HAAG, GROETH, BARDOUX, LESAGE, WAGNER, RELH, DOTAL, LOIDOUX, HAGUY, SCHLUTTER, VACHÉ, L. SINAND, MARMET, JARY, JANNOT, COREMBERT, STEINBACH, FLORANCE (chirurgien-major), THIELLAY (command<sup>t</sup> de la place), SCHOGEL [et 63 autres signatures illisibles].

## 5

Le citoyen Bessonseau Potet, fabricant en laine à Amboise, fait don à la patrie de la somme de 111 liv. 10 s., montant de la liquidation de sa maîtrise.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au directeur de la liquidation (1).

## 6

Les administrateurs du district de Joigny écrivent, qu'en exécution de la loi du 19 brumaire, qui invite tous les bons citoyens à faire des dons en chemises, bas et souliers, ceux de la commune de Chamvres, une des moins peuplées du ressort, et composée, presque en entier, de manouvriers, ont déposé sur l'autel de la patrie 89 chemises: cette exemple a été cité aux autres communes, et suivi déjà par celles de Piffonds et de Perreux, qui ont fourni, l'une 74 chemises et 15 paires de souliers; l'autre, 66 chemises, 7 paires de bas et deux paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Joigny, 2 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Nous t'apprenons avec plaisir qu'en exécution de la loi du 19 brumaire qui invite tous les bons

(1) P.V., XXXV, 235. B<sup>in</sup> 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 235. B<sup>in</sup>, 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 287, pl. 1028, p. 14.